

## LES DANGERS LIES A L'UTILISATION DU GROUPE ELECTROGENE

Pour pallier les coupures de courant, certains particuliers font le choix de s'équiper d'un groupe électrogène. Ils peuvent ainsi réalimenter temporairement une installation intérieure fixe en toutes circonstances. Toutefois, l'utilisation d'un groupe électrogène doit faire l'objet d'une attention particulière pour éviter un accident.

### LES REGLES DE SECURITE A RESPECTER

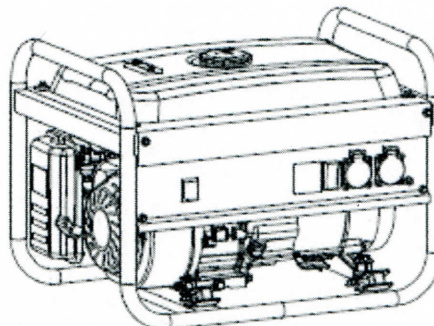
Conformément à la norme UTE C 15401, **il est impératif que l'installation soit séparée du réseau a minima en ouvrant le disjoncteur.**

*Il est vivement recommandé de signaler cette manœuvre en apposant un « post-it » ou un macaron sur le disjoncteur pour éviter qu'une tierce personne ne le referme.*

Pour se sentir pleinement en sécurité, l'utilisateur peut également installer un inverseur de sources 63 A, qui interdit le renvoi du courant du groupe électrogène vers le réseau public de distribution.

Outre l'ouverture du disjoncteur pendant l'utilisation, il convient de garder à l'esprit quelques règles de sécurité élémentaires :

- Ne pas raccorder le groupe électrogène sur une prise électrique (risque d'échauffement et d'incendie) ;
- Débrancher les appareils de forte puissance.



### QUELLES SONT LES CONSEQUENCES EN CAS DE NÉGLIGENCE ?

Si l'utilisateur oublie d'ouvrir son disjoncteur, le courant engendré par le groupe électrogène va alimenter l'installation intérieure et le réseau public de distribution.

Cette mise sous tension artificielle d'une ligne, en théorie non alimentée, présente des risques pour les agents ERDF travaillant sur les réseaux.

Une surtension pourrait également endommager le groupe électrogène lors de la remise sous tension du réseau par les équipes ERDF.

### COMMENT DELIVRER CE MESSAGE AUX ADMINISTRÉS DE MA COMMUNE ?

Nous vous invitons à transmettre ces messages de prévention à vos administrés. Si vous souhaitez aborder ce sujet dans votre prochain bulletin municipal afin de sensibiliser ces derniers, nous pouvons vous adresser un article succinct rappelant ces règles de sécurité élémentaires.

Votre contact ERDF : [estelle.kauffmann@erdf-grdf.fr](mailto:estelle.kauffmann@erdf-grdf.fr)

Par ailleurs, la présentation complète et illustrée, présentée lors des réunions de communautés de communes, se trouve d'ores et déjà sur l'Espace Collectivités Locales, votre espace réservé sur internet.



**RISQUE  
D'ÉLECTROCUTION  
SUR LE RÉSEAU**



**RISQUE  
DE DÉGÂTS SUR  
VOTRE GROUPE  
ÉLECTROGÈNE**

**20 000 V**

**C'est le niveau de tension qu'est susceptible de délivrer en retour un groupe électrogène sur le réseau public de distribution si l'utilisateur oublie d'ouvrir le disjoncteur.**